

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2019
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 11 avril, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 5 avril 2019

PRESENTS : Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Christine CLAIR (à 21h), Patrick DUBOSC, Evelyne LOMBARD, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Marc VERDIE (à 21h), Claire NICOLAS, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Bernard TANCOGNE, Denise TOUZET, Martine ROQUIGNY, Elisabeth CORNETTE, Pierre SABATHIER, Marylène LANDO, Jacques ANDREETA

PROCURATIONS : Thierry CZAPLICKI à Patrick DUBOSC, Emilie VILSONI à Yannick NINARD, Jacques DUPRE à Jacques ANDREETA

ABSENTS : Ana MARQUES, Raphaël DALBY, Bertrand LAHILLE, Simon OREL, Jean-Hubert ROUGE, Christine DUCARROUGE, Corinne MINVIELLE, Mélanie BOURGEOIS

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 février 2019

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND acte de ces décisions.

D. FINANCES

3. COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECLARE que le Compte de Gestion relatif au budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

4. COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe du service de l'eau dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

1. COMPTE DE GESTION 2018- BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

2. COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe des pompes funèbres dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

3. COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe des panneaux photovoltaïques dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018 relatif au Budget Principal de la Commune.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018 relatif au Budget annexe du service de l'eau.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018 relatif au Budget annexe du service de l'assainissement.

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018 relatif au Budget annexe des Pompes Funèbres Municipales.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018 relatif au Budget annexe panneaux photovoltaïques.

9. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2018, a décidé **D'AFFECTER au Budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

10. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2018, a décidé **D'AFFECTER au Budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

11. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2018, a décidé **D'AFFECTER au Budget pour 2019, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018**

12. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2018, a décidé **D'AFFECTER au Budget pour 2019, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018**

13. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2018, a décidé **D'AFFECTER au Budget pour 2019 le résultat d'exploitation de l'exercice 2018**

14. IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'APPLIQUER pour 2019, les taux suivants :

	Taux Exercice précédent	Taux proposé Exercice 2019	Bases prévisionnelles	Produits prévisionnels
Taxe d'Habitation	17,16 %	17,16 %	9 620 000	1.650.792,00
Taxe sur le Foncier Bâti	39,44 %	39,44 %	7 498 000	2.957.211,00
Taxe sur le Foncier non Bâti	129,89 %	129,89 %	211 500	274.717,00
C.E.T.	Compétence Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine			
TOTAL				4.882.720,00

15. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses y compris les restes à réaliser d'investissement, à la somme de 1.990.000,00 euros.

16. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du service de l'eau pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses y compris les restes à réaliser d'investissement, à la somme de 249.000,00 euros.

17. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2019 qui s'établit, y compris reste à réaliser, à 637.000,00 € en recettes et 348.000,00 € en dépenses soit un suréquilibre.

18. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du service des pompes funèbres municipales pour l'exercice 2019.

19. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2019.

20. TRAVAUX TOITURE CLAUDE AUGÉ – Plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement des travaux de toiture de la Maison Claude Augé pour un montant total de 5 199,96 €HT, SOLLICITE les aides correspondantes auprès des partenaires, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

21. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT FRAIS DE SCOLARITE APPLICABLES AUX COMMUNES EXTERIEURES DONT LES ENFANTS BENEFICIENT D'UNE DEROGATION POUR FREQUENTER LES ECOLES PUBLIQUES DE L'ISLE JOURDAIN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE la contribution financière à la somme de 1.617,00 Euros par élève de l'école maternelle et de 800,00 Euros pour un élève de l'école élémentaire, pour l'année scolaire 2018-2019, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent, et CHARGE Monsieur le Maire à assurer l'application de cette contribution financière auprès des communes concernées.

22. ECOLE PRIVEE LE CLOS FLEURI - Participation Frais de Fonctionnement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND acte du montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée du Clos Fleuri, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en fixant les conditions financières et administratives et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

23. EFFACEMENT DE CREANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADMET en créance éteinte les titres émis tels que présentés ci-dessus sur la nature 6542, et DIT que les crédits sont prévus sur le budget principal de la commune, sur le budget annexe de l'eau et sur le budget annexe de l'assainissement.

24. DONS MAISON CLAUDE AUGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE le don de 15.000,00 € de l'association des Amis de Claude Augé pour la réalisation des travaux du salon de musique et CHARGE le Maire d'établir le titre de recettes correspondant.

25. ADHESION AU CAUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Gers pour l'année 2019, ACCEPTE de payer la cotisation fixée à 1.500,00 € et DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2019.

26. PARTICIPATION DE LA VILLE DE L'ISLE JOURDAIN A LA S.A.S. ENERGIE CITOYENNE PAYS PORTES DE GASCOGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à participer au capital de la S.A.S. ENERGIE CITOYENNE PAYS PORTES DE GASCOGNE à hauteur de 500,00€, représentant 10 parts, DÉSIGNE Mme Evelyne LOMBARD pour représenter la Ville de l'Isle Jourdain au sein de l'assemblée générale de la S.A.S. ENERGIE CITOYENNE PAYS PORTES DE GASCOGNE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les statuts de la S.A.S. ENERGIE CITOYENNE PAYS PORTES DE GASCOGNE.

27. BUDGET PARTICIPATIF GERSOIS – Aménagement skate park – Convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention sur le projet d'investissement conclue avec le Département du Gers dans le cadre du budget participatif Gersois, pour la réalisation d'un skate park.

28. DELIVRANCE DE CERTIFICATS D'URBANISME AUX NOTAIRES - Tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADOPTE le tarif de délivrance de certificats d'urbanisme aux notaires, soit 40,00 € par certificat d'urbanisme de simple information ou opérationnel délivré en vue d'une vente ou d'un achat immobilier et CHARGE Monsieur le Maire de le faire appliquer.

29. GESTION ET EXPLOITATION DE LA MAISON FUNERAIRE – Lancement d’une procédure de Délégation de Service Public - renouvellement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, DECIDE DE RECOURIR à la procédure simplifiée prévue par l’article L1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la délégation de service public de gestion et exploitation de la Maison Funéraire de l’Isle Jourdain, ACCEPTE les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire tel que présentées dans le rapport de présentation joint à la présente, AUTORISE Monsieur le Maire à engager ladite procédure, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif se rapportant à l’opération.

30. INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES – Conseil Régional Occitanie - Participation

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, VALIDE les termes de la convention proposée, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces y afférentes.

E. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, FIXE le nouveau tableau des emplois communaux et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s’y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l’exercice 2019 aux chapitres concernés.

31. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE SUBSTITUE à la référence formelle à l’indice brut 1015, une référence générique à « l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s’applique dès aujourd’hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d’une nouvelle délibération, FIXE le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, dans la limite de l’enveloppe indemnitaire globale, MAJORE les indemnités de fonctions octroyées aux adjoints de 7,01149 % ; REVALORISE les indemnités de fonction automatiquement en fonction de l’évolution de la valeur du point d’indice, et INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2019.

32. CREATION D’UN EMPLOI CUI/CAE « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » 20 H/SEMAINE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, CREE un poste d’agent d’entretien dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », PRECISE que le contrat d’accompagnement dans l’emploi établi à cet effet sera d’une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention, PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d’heures de travail et AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l’ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

F. URBANISME

33. ZAC Porterie Barcelone – Compte rendu annuel

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, PREND ACTE du compte rendu annuel à la collectivité locale précité (CRACL), et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

34. ZAC Porterie Barcelone – Cession de terrain à la Sté TERRA CAMPANA

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, SE PRONONCE sur la cession à l'euro symbolique des parcelles BE n°210 d'une contenance de 207 m², BE n°211 d'une contenance de 747 m² et BE n°699, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération et DIT que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge de la Sté TERRA CAMPANA.

35. LOTISSEMENT BAULAC – Rétrocession voirie et espaces verts

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE à l'euro symbolique la rétrocession dans le domaine public communal des parcelles,

Pour la voirie :

- Section AS N°403 (Rue des Frênes)
- Section AT N°347 (Rue des Coquelicots et rue des Frênes partie HLM)
- Section AT N° 345 (parking)
- Section AT N°348 (Rue des Chênes)
- Section AT N°349 (Rue des Mimosas)
- Section AT N°355-356-357 (Le long du chemin d'Encoheberot)
- Section AT N°352 (Le long du chemin de la Rébastide)

- Section AS N°405-406-408-410 (Espaces verts)
- Section AT N°350-353 (Noue verte)
- Section AT N°346 (Bassin de rétention)
- Section AT N°354 (Espace vert)
- Section AT N°351 (Piétonnier et espace vert)

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies, espaces verts et réseaux du lotissement de Baulac, sis sur les parcelles précitées, et DIT que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de l'Association Syndicale.

36. AMENAGEMENT FONCIER MISE A 2X2 VOIES DE LA RN124 – Association foncière

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DESIGNER Monsieur Pierre SABATHIER (p.sabathier@orange.fr), comme propriétaire de terrains inclus dans le périmètre, Monsieur Francis IDRAC, Maire de l'Isle Jourdain, pour siéger à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier précitée.

37. DENOMINATION DE RUE – Clos Saint Jacques

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, NOMME la voie du Clos Saint Jacques : Impasse des Pèlerins

38. DENOMINATION DE RUE – Lotissement Las Martines

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, NOMME les voies de Las Martines,- Rue des Martines, Rue des Pigeonniers, Rue Paul ELUARD, Rue Rosemonde GERARD et Rue Edmond ROSTAND

G. AFFAIRES GENERALES

39. MUSEE EUROPEEN D'ART CAMPANAIRE – Acceptation de don

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE le don de Madame Mireille KILLICH-KENDRICK (Collection de cloches et sonnailles d'animaux élaborée par son époux Robert KILLICK-KENDRICK et elle-même), et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

40. MISE A DISPOSITION DOMAINE PUBLIC – Grand lac

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Société FUN ELEMENT, la convention d'occupation du domaine public précitée, pour une durée de 1 an, et FIXE la redevance correspondante à 400 € par an.

41. MISE A DISPOSITION DOMAINE PUBLIC – Club Mousquetaires Agility

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Club Mousquetaires Agility, association canine territoriale du Gers, une convention d'occupation du domaine public, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace de 2 196,50 m² sur la Section AP N°3p, pour une durée de 1 an renouvelable.

H. QUESTIONS DIVERSES

Le 12 avril 2019
LE MAIRE

Francis IDRAC